

Le 13 janvier 2009

Question écrite

Simon Renucci, Député-maire d'Ajaccio, interpelle le Ministre de l'écologie, de l'énergie, du Développement durable et de la Mer.

Monsieur le Ministre, la loi de programmation du 3 août 2009 a fait l'objet d'un vote quasi-unanime de l'Assemblée nationale. Bientôt la loi dite « Grenelle II » sera discutée avec la volonté de traduire par des actions précises les orientations du premier volet. Face à l'urgence écologique, cette loi fixe de nombreux objectifs en matière d'Environnement, notamment celui de préserver la biodiversité. En cette année internationale de la biodiversité, la France ne dispose pas de moyens très importants afin de mettre en œuvre sur le terrain ses engagements tels que :

- Stopper la perte de la biodiversité animale et végétale
- Restaurer et maintenir ses capacités d'évolution
- Retrouver une bonne qualité écologique de l'eau
- Assurer son caractère renouvelable dans le milieu naturel
- Compléter les connaissances sur les espèces et les milieux

Nous avons donc besoin de femmes et des hommes avec prérogatives judiciaires adaptées, et aux compétences techniques reconnues. Ces personnels existent notamment dans les corps de l'Environnement, moins de 3000 agents, principalement affectés sur tout le territoire français dans 2 établissements publics sous votre tutelle, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ainsi que dans les Parcs Nationaux. Ils oeuvrent chaque jour à la défense de cette biodiversité.

La Révision Générale des Politiques Publiques, dans sa mesure n°148, prévoit la mise en place d'une Police de l'eau et de la nature coordonnée entre les 2 services départementaux de ces établissements. Elle réclame évidemment que les personnels concernés s'adaptent, se forment, évoluent avec les missions qui leur sont confiées. A ce jour, force est de constater que cette nécessité d'optimisation et de coordination de la police de l'environnement n'est que faiblement transcrite dans la rédaction des plans de contrôles départementaux, véritables feuille de route et déclinaison annuelle des objectifs fixés par l'Etat. Dans ces conditions, il ne saurait y avoir les profonds changements dont notre pays a besoin.

Monsieur le Ministre, alors que ces personnels font preuve d'une grande motivation dans leurs missions et d'un dévouement à la cause de l'environnement, que leur travail est régulièrement loué par les autorités de l'Etat, en Corse comme ailleurs, ils attendent un peu plus de reconnaissance et ne veulent plus être considérés comme une police au rabais. La trentaine d'agents affectés sur le territoire Corse a d'ailleurs interpellé le Directeur Général de l'ONCFS, en visite à Ajaccio ce 8 janvier, et lui ont fait part de leurs doléances.

Monsieur le Ministre, le Gouvernement va-t-il permettre la création d'une véritable police de l'environnement et va-t-il mettre en place des négociations avec les représentants de ces corps de métiers ?

Le Député-Maire d'Ajaccio,



Simon RENUCCI